

Objectifs et attentes d'une demande SI-SIAO Insertion

L'évaluation doit mettre en lumière les capacités des ménages et les besoins en accompagnement.

Pour statuer sur une demande d'hébergement d'insertion et/ou de logement intermédiaire, le SIAO a besoin de connaître le degré d'autonomie du ménage et son pouvoir d'agir sur sa propre situation (*empowerment*) en lien avec la gestion administrative, sa capacité à remplir les devoirs d'un locataire, à entretenir un logement, à gérer un budget, etc. et, par conséquent, à pointer les besoins en accompagnement sur chacun de ces axes. Aussi, le référent social doit rédiger une évaluation suffisamment détaillée et explicite pour permettre l'orientation du ménage vers le dispositif AHI le plus en cohérence avec sa situation globale.

Le SI SIAO sert la transmission d'informations entre les différents niveaux d'instruction (le référent/ le SIAO / la structure d'hébergement). Ces éléments servent donc au SIAO et également à la structure à laquelle sera envoyé le dossier.

Avec la nouvelle version de SI SIAO, s'il faut **renseigner les items**, il est toutefois demandé d'écrire le moins possible dans les cases « *commentaires* » des différentes rubriques et de **concentrer l'essentiel des informations dans le rapport social** (possibilité de saisir plusieurs rapports sociaux si nécessaire).

C'est dans cet espace qu'il est demandé de reprendre les éléments de la situation point par point :

Situation administrative (à compléter dans la rubrique dédiée pour chacun des membres du ménage) et apporter des éléments dans le rapport social sur :

Repréciser si nécessaire si la situation est à jour, l'ensemble des droits ouverts, le droit au séjour valide. Mentionner la capacité du ménage à faire évoluer lui-même sa situation, à gérer ses démarches, à s'adresser aux administrations, etc. et **mettre en exergue les besoins en accompagnement sur cette thématique.**

Situation familiale = apporter des éléments dans le rapport social sur :

- La situation relative aux enfants (garde, jugement, visite etc.), ainsi que celle des enfants majeurs, dont le projet d'insertion si ces derniers ne sont pas scolarisés.
- Si un soutien à la parentalité est nécessaire et si un étayage est en place ou à mettre en place.
- Si un regroupement familial envisagé.
- L'avancée des démarches au regard de la situation matrimoniale dans le cadre d'un divorce.
- Si le ménage peut compter sur son entourage (réseau familial et/ou amical)

Ainsi que tout autre élément que vous jugerez utile d'apporter et **mettre en exergue les besoins en accompagnement sur cette thématique.**

Situation professionnelle (à compléter pour chaque personne majeure du groupe dans la rubrique dédiée) et apporter des éléments dans le rapport social sur :

- Si en emploi : nature du contrat de travail, dates de début et de fin, horaires atypiques, moyen de locomotion (personnel, transport en commun)
- Si sans emploi : parcours professionnel antérieur, à quand remonte le dernier emploi ; le niveau de qualification ; le projet professionnel et/ou de formation ; si CER quels sont ses axes de travail ; quels sont les freins à l'emploi (santé, etc.)

Mettre en exergue les besoins en accompagnement sur cette thématique.

Situation budgétaire (dans la rubrique dédiée, pour chaque item, préciser la date de fin chaque fois qu'il est possible de le renseigner) et apporter des éléments dans le rapport social sur :

- La capacité budgétaire et l'aptitude à gérer un budget, si le ménage dispose d'une épargne pour financer l'entrée en logement notamment.
- S'il y a des dettes, préciser leur nature et leur origine et l'apurement envisagé (plan d'apurement en cours, respecté, dossier de surendettement déposé ou envisagé etc.) et le positionnement du ménage sur cette question (remise en question vis-à-vis de l'endettement, adhésion à de l'accompagnement budgétaire, mise en place de mesure type MASP avec ou sans gestion, MJAGBF, tutelle, curatelle, autre).

Mettre en exergue les besoins en accompagnement sur cette thématique.

Situation au regard du logement = apporter des éléments dans le rapport social sur :

- Le parcours antérieur du ménage, situation d'errance, expérience seule ou en couple, au besoin qui gérait les démarches dans la famille.
- Sa capacité à habiter, à gérer la quotidienneté (entretien du logement, se faire à manger, des courses etc.).
- Les différentes démarches entreprises pour se reloger par ses propres moyens, les différentes commissions sollicitées (DALO, MDES), s'il l'a un garant, si en emploi si l'employeur cotise à action logement.
- Si le ménage est encore (co-)titulaire d'un bail, si non dans quelles conditions a-t-il été quitté son dernier logement (résiliation du bail, clôture des comptes).
- La situation d'hébergement actuelle et dans quelles conditions elle se fait (chez des tiers de façon continue, contre rémunération, hébergé à droite à gauche, surpopulation, pressions de l'hébergeant, etc.).
- Pour les personnes déjà hébergées en structure, l'évolution de la situation du ménage depuis l'entrée, les conditions actuelles d'hébergement, ainsi que le motif de demande de réorientation vers un autre dispositif AHI et si un SYPLO est instruit et validé.

Mettre en exergue les besoins en accompagnement sur cette thématique.

En conclusion, veuillez préciser quels axes ont déjà été travaillés avec le ménage et ce qu'il reste à faire (parentalité, budget, quotidienneté, démarches de soins etc.) ainsi que la capacité de la personne à s'inscrire dans des démarches d'autonomisation.

Si vous n'avez pas connaissance de certains éléments ou si ceux-ci restent à clarifier, précisez-le dans la demande. Les demandes doivent être faites pour des personnes que vous accompagnez et qui ont été rencontrées à plusieurs reprises, il n'est pas opportun de faire un dossier SIAO dès le premier entretien. Si toutefois, le ménage est insistant, malgré que vous n'avez qu'une connaissance partielle de sa situation, veuillez le spécifier, idem si vous estimez que le ménage relève de tel dispositif mais que celui-ci le refuse pour des raisons qui lui sont propres. En effet, la demande doit être travaillée avec le ménage¹ afin qu'**il comprenne la teneur de celle-ci. Il s'agira également de lui signifier qu'une validation de sa demande ne vaut pas admission² et que les délais d'attente avant un accueil peuvent être longs.**

Selon la préconisation que vous faites, veuillez expliquer au ménage en quoi consistera l'accompagnement sur ce dispositif et s'il est prêt à y adhérer (hébergement en diffus, en regroupé, adhésion à l'accompagnement et au règlement en vigueur, temporalité de cet hébergement qui conduira à un nouveau déménagement à l'issue de la prise en charge, etc.).

Pour davantage d'information sur les différents dispositifs AHI, les modalités d'accueil et de prise en charge, les structures et les territoires d'intervention, rendez-vous sur : <https://www.siao34.org/dispositifs-ahi/>

¹ Ceci est valable pour tous les membres majeurs composant le ménage

² Pour rappel, les structures gestionnaires de places restent souveraines de leurs admissions